

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
01 OCTOBRE 2021

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	10
Votants	13

OBJET :
3. ATELIER CHANTIER
D'INSERTION AU CAS OU.
ADHESION A LA PLATEFORME
CLICK AND COLLECT ET
MARKETPLACE CCFL : RING.IO

VERBAL

DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

ID : 059-265904003-20211008-16142021D03_AB-DE

L'an deux mil vingt et un, le vendredi huit octobre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé à l'hôtel de ville dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE, Delphine BOULENGER-HAVEZ, Christiane CAPPELLE, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc BEZILLE, Sébastien ROUSSELLE, Jean Pierre ENGELAERE, Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

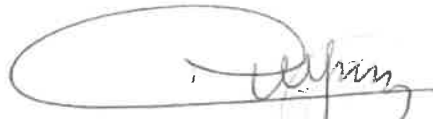
Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Marc BEZILLE, M. Joël BACLET donnant procuration à M. Sébastien ROUSSELLE, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président indique que L'ACI a adhéré à la plateforme Ring.io, dont l'abonnement est pris en charge par la Communauté de Communes Flandre Lys pour 1 an. Cela permet d'étudier la rentabilité de cette plateforme, et de bénéficier d'un accompagnement de la chambre de commerce. L'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) a la possibilité de bénéficier du klik and collect pour vendre ses articles et ainsi toucher plus de clientèle.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise l'ACI « Au Cas Où » à adhérer à la plateforme Click and Collect et Marketplace CCFL pour une durée d'un an.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

EXTRAIT DU PROCES